

AGENT A DOMICILE (AIDE-MENAGER.E)

RÔLE ET MISSIONS

L'agent à domicile (aussi appelé(e) aide-ménager(e)) intervient au domicile de personnes actives ou retraitées pour assurer des tâches d'entretien du logement et du linge. Lorsque la prestation se déroule au domicile de personnes actives, l'intervention se fait généralement en leur absence. Lorsque l'intervention se déroule au domicile de personnes âgées et/ou dépendantes, la prestation se déroule en leur présence et peut être complétée d'une aide aux courses et à la préparation de repas. L'aide à domicile n'est toutefois pas habilité(e), au contraire d'un(e) auxiliaire de vie, à aider les personnes à réaliser les actes essentiels du quotidien comme la toilette, l'habillement ou la prise de repas.

CADRE D'EXERCICE

L'aide à domicile peut être employé(e) :

- directement par la famille aidée (régime du particulier employeur),
- ou par une structure de services à la personne.

Dans ce second cas, il/elle réalise ses missions en autonomie au domicile des clients, sur la base d'un planning hebdomadaire qui est généralement fixe. C'est ce qu'on appelle le mode prestataire.

Les aides à domicile peuvent être recruté(e)s par des structures de Services à la Personne (SAP) qui dispensent des prestations dites "de confort" à des actifs ou des retraités valides, ou par des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), qui interviennent auprès de personnes dépendantes.

QUALITÉS DEMANDÉES

Sens du service, écoute, patience, esprit d'initiative, autonomie, sens des responsabilités

PRÉREQUIS

Une bonne maîtrise orale et écrite de la langue française est indispensable.

Le poste suppose de nombreux déplacements à pied, l'emprunt fréquent d'escaliers et le port de charges.

Depuis le 15 mai 2023, la vaccination contre le SARS-Cov-2 n'est plus obligatoire.

DIPLÔMES, FORMATIONS, PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Diplômes ou titres les plus recherchés :

Le métier est ouvert sans conditions de diplôme.

Les recruteurs sont toutefois sensibles à une expérience professionnelle d'au moins un an sur un poste équivalent.

De tests pratiques (de repassage par exemple) sont régulièrement proposés pendant le processus de recrutement.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET DE CARRIÈRE

L'aide à domicile peut évoluer naturellement vers les métiers de l'aide aux personnes dépendantes (auxiliaire de vie) ou les métiers du soin (aide-soignant(e)), à condition de passer les diplômes ou titres professionnels requis.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif particulièrement adapté au secteur d'activité pour évoluer et obtenir un diplôme.

Les compétences et expériences acquises permettent de poursuivre une carrière aussi bien à domicile, qu'en établissement (EHPAD) ou en milieu hospitalier (Agent des Services Hospitaliers).